

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Mercredi 27 Février 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-sept Février deux mil treize sur la convocation du Maire en date du 18 Février 2013.

Tous les conseillers étaient présents, excepté Mme HUNSINGER Marie-Pierre excusée et M. BLANC Frédéric absent.

M. STIRNEMANN Claude est élu secrétaire de séance.

Permis de construire de l'EARL ROUGEOT

Le conseil municipal étudie la demande de permis formulée par l'EARL Rougeot sur les parcelles ZA 66-86-88-89-92-115-116-117-118 rue de Marnay, pour la construction d'un bâtiment de stabulation pour 148 vaches laitières. Les façades seront traitées en bardage autoclave de couleur gris vert avec le haut des pignons bardés en tôle de couleur Réséda. Sur certains côtés, un large bandeau translucide sera aménagé en partie supérieur. La couverture sera en fibrociment de couleur brun rouge tuile. Le conseil municipal donne un avis favorable avec le souhait que quelques arbustes soient plantés en limite de propriété pour masquer partiellement la construction et que la façade sud-ouest soit traitée de différentes couleurs pour rééquilibrer l'aspect tout en longueur du bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00

La prochaine réunion aura lieu le Vendredii 15 Mars 2013